

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

LES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. LAGNEAU Thierry	M. GARCIA Stéphane	M. DOLADILLE Christophe	M. GIBERT Patrick
Mme FERRARO Sylviane	M. SAMBUCHI Christian	M. MASVIDAL François	M. CHEVALIER Christian
M. PETIT Raymond	Mme LUDWIG Laetitia	Mme CHEVALIER Marie Ange	Mme VOLLE Brigitte
M. COMBES Bertrand	Mme TOVAGLIARI Nicole	M. MUNOZ Patrick	Mme DAUPHIN Marie Christine
<b>Membres à titre consultatif :</b> Docteur CHARMET Yves (Médecin du Travail) Mme MAIGRET Aurore (ACFI) Mme MONTIGON Maëlle (Conseillère en prévention)			

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni en séance ordinaire le 29 novembre 2018 à 09h00.

Ont assisté à la séance :

**Représentants de la Collectivité :**

**Titulaires :** M. LAGNEAU Thierry, M. COMBES Bertrand, Mme FERRARO Sylviane, M. PETIT Raymond

**Suppléants :** Mme TOVAGLIARI Nicole, Mme LUDWIG Laetitia

**Membres consultatifs :** Mme MAIGRET Aurore, Dr CHARMET Yves

**Absents excusés :** M. GARCIA Stéphane, M. SAMBUCHI Christian, Mme MONTIGON Maëlle

**Représentants du Personnel :**

**Titulaires :** M. DOLADILLE Christophe, Mme CHEVALIER Marie-Ange

**Suppléants :** M. CHEVALIER Christian

**Absents excusés :** M. MUNOZ Patrick, M. MASVIDAL François, M. GIBERT Patrick, Mme DAUPHIN Marie-Christine, Mme VOLLE Brigitte.

**Autres personnes présentes :**

M. SCAPIN Sylvain, Mme DELPUECH Catherine, Mme NITARD Lucie (AIST), Mme ANGEL Françoise (AIST), Mme RELLY Laëtitia (AIST).

**Nomination des secrétaires :**

Titulaire : M. CHEVALIER Christian

Adjoint : Mme DELPUECH Catherine

Il est procédé à la vérification du quorum : **le quorum est atteint.**

**QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR :**

**1. Approbation du précédent compte rendu du CHSCT.**

M. le Maire présente un point à date sur les actions évoquées au dernier CHSCT, concernant le Pôle Culturel :

- Mise en place d'une poignée pour le lourd portail gris par lequel s'effectue l'entrée du personnel le matin : les jours de mistral, c'est compliqué de le tenir.

Cette action a été réalisée : les poignées ont été modifiées suite à la remarque de M. DOLADILLE et sont maintenant adaptées à la demande qui avait été faite.

- Avoir de l'eau chaude dans les toilettes du bas de la médiathèque. : Cette action a été réalisée.
- Mise en place d'une colonne électrique au niveau du nouveau « point accueil adulte » pour éviter les câbles au sol : en cours.

La colonne a été posée.

M. DOLADILLE alerte sur le fait que les travaux ont été faits sans concertation avec le personnel, et que l'emplacement de la colonne ne convient pas.

M. le Maire répond que l'emplacement de la colonne sera alors modifié.

L'approbation du PV est soumise au vote et est validée.

## **2. Présentation du compte-rendu des mesures d'éclairage faites par l'AIST les 26/04/18 et 12/07/2018 aux postes d'accueil de l'espace Adultes de la Médiathèque.**

Le Dr CHARMET se présente : il est le Médecin du Travail.

Mesdames NITARD et ANGEL sont les techniciennes ayant effectué l'étude de luminosité.

Mme RELLY est médecin stagiaire à l'AIST.

Mesdames NITARD et ANGEL présentent le compte-rendu de leur étude :

L'origine de la demande vient de plaintes émises par des agents et des usagers, à propos d'un sous-éclairage dans certaines zones de l'Espace Adultes, et d'un sur-éclairage dans d'autres zones, liées aux baies vitrées.

Elles préconisent de vérifier si des ampoules sont grillées, et si leur remplacement ne pourrait pas améliorer les zones les plus sombres.

Elles ajoutent qu'il est nécessaire de revoir le positionnement des écrans et des postes de travail d'un point de vue ergonomique.

Elles indiquent également l'implantation des postes de travail des agents d'accueil, si proches des baies vitrées, semble inadaptée.

Elles terminent enfin en affirmant qu'une étude globale et précise serait à mener par un éclairagiste dans l'ensemble du local « Espace Adultes ».

M. COMBES affirme que le Pôle Culturel a été conçu par des architectes et des ergonomes, et que cette ergonomie a pu être mise à mal par les changements opérés dans les lieux suite à des demandes des agents (changement d'implantation de postes...).

M. SCAPIN dit que des rails sur lesquels sont fixés des spots ont été installés, qu'il va effectuer des mesures d'éclairage avec un Luxmètre.

M. DOLADILLE demande si la conception initiale des lieux a été correctement effectuée.

M. SCAPIN répond qu'une étude a été faite avant la conception.

M. le Maire rappelle que suite aux changements importants d'implantation des postes effectués dans le local (et ce pour des raisons justifiées), la situation actuelle n'a aujourd'hui plus rien à voir avec la situation initiale.

Il confirme alors qu'une vue d'ensemble de la situation serait intéressante.

M. SCAPIN propose de réaliser cette étude.

M. DOLADILLE lit un communiqué de l'UNSA : « *Nous voulons tout d'abord remercier la médecine du travail et ses intervenants pour le compte-rendu de mesures d'éclairage à la médiathèque de Sorgues, malgré le fait que l'on ne maîtrise pas toutes les données techniques du rapport, ce dernier nous apparaît quand même assez explicite.*

*Le syndicat UNSA déplore qu'il ne soit pas invité lors des diverses analyses faites par les services de la médecine du travail dans les services de la collectivité, d'autant plus quand ces analyses sont faites à la demande du syndicat et de ses membres siégeant en CHSCT.*

*Nous pensons que cela nous permettrait d'accroître nos connaissances techniques en matière de conditions de travail.*

*Nous vous demandons donc de pouvoir être conviés si d'autres études devaient avoir lieu dans la collectivité. »*

M. le Maire répond qu'il s'agit là d'analyses techniques, et que le rapport leur a été transmis tel quel, sans amendement.

Le Dr CHARMET aborde de nouveau le sujet des changements d'ampoules grillées et demande s'il est possible d'accélérer les demandes et les interventions au niveau des Services Techniques.

Mme FERRARO rappelle que les Services Techniques doivent tenir compte des priorités, des absences de personnel et autres difficultés, dans la priorisation de leurs actions.

M. le Maire ajoute que les bâtiments de la Collectivité sont souvent anciens et que certains, comme les écoles, le centre de loisirs et la piscine nécessitent un suivi permanent.

Mme TOVAGLIARI précise également que concernant le changement d'ampoules, il y a eu une amélioration car cela est réalisé directement par les agents du service.

M. DOLADILLE affirme qu'il est donc nécessaire qu'il y ait des ampoules en stock.

M. le Maire conclut en informant qu'un point sera refait suivant un calendrier à définir et il remercie l'AIST pour son rapport et sa présentation.

#### **QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYE :**

/

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme TOVAGLIARI informe que la Ville va adhérer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au service de médecine préventive du CDG, et que la collaboration avec l'AIST prendra alors fin à cette même date.

M. DOLADILLE s'interroge sur les raisons d'un tel changement.

Mme TOVAGLIARI explique que le CDG propose une médecine de prévention répondant à la réglementation de la Fonction Publique, que les visites médicales se font tous les 2 ans et qu'elles auront lieu à la caserne des pompiers de Sorgues (les visites exceptionnelles se feront par contre sur site à Avignon). Les dossiers médicaux seront transmis (sur autorisation de chaque agent) entre l'AIST et le CDG.

M. le Maire remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

La séance est levée à 09h45.

Fait à Sorgues, le 7 décembre 2018

Le Secrétaire,  
Christian CHEVALIER

La Secrétaire adjointe,  
Catherine DELPUECH

Le Président de la Séance,  
Thierry LAGNEAU